Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20260408-DELIB2026030-DE

Saint-Erblon
Tout naturellement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-ERBLON

SEANCE DU 07 AVRIL 2026 (*ouverte à 20H00)*

DATE DE CONVOCATION : 1ER AVRIL 2026

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENTS (20) :
Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Nadège LOLLIVIER, Céline CHEVALLIER, Frédéric MORVAN, Yves DEBRUYNE, Thibaud MORIN, Léa MESSINET, Xavier HUGUEN, Marie-Andrée DUGUE, Chantal CHAPPELET, Ghislaine DELAMARRE, Manuel EVENO, Vanessa TANNOUX LOTRIAN, Sylviane ZANCHI, Antoine MOURAUD, Michaël PIOLAIN, Josette BROCHETON, Philippe NICOLAS, Matthieu POHIER

PROCURATIONS (2) :
Isabelle HEDAN donne pouvoir à Léa MESSINET
Thomas BOULAY donne pouvoir à Nadège LOLLIVIER
Melissa NAOUR donne pouvoir à Delphine POSNIC (absente à ce moment de la réunion)

EXCUSES (4) :
Mickael QUIMBERT, Delphine POSNIC, Michel BERNARD, Charlène CHOLET

NOMBRE DE VOTANTS : 22

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe IMIELSKI

2026.030– 5.3
POLITIQUE DE LA VILLE – INTERCOMMUNALITE – ELECTION DES DELEGUES DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Matthieu POLLET, Maire, donne lecture du rapport suivant :

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales L 5211-7 et suivants, L 5212-1 et suivants,

Considérant, au regard de l'article L5211-8, qu'« après le renouvellement général des conseils municipaux, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale se réunit au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires »,

Considérant la nécessité de déterminer les délégués communaux représentant Saint-Erblon au sein de nos syndicats intercommunaux,

Considérant en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qu'une seule liste a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein de la commission, qu'il n'est donc pas nécessaire de procéder à un élection à bulletin secret,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité à 22 voix pour, 0 abstentions et 0 contre de :

- **DECIDER** de la composition des délégués aux syndicats intercommunaux selon les tableaux suivants :

Syndicat intercommunal pour l'enseignement de la musique (SIM Sud)

	Nom	Prénom
Déléguée	LOLLIVIER	Nadège
Déléguée	ZANCHI	Sylviane
Délégué	EVENO	Manuel

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20260408-DELIB2026030-DE

Syndicat intercommunal de restauration

	Nom	Prénom
Titulaire	BOULAY	Thomas
Titulaire	BROCHETON	Josette
Titulaire	DUGUE	Marie Andrée
Suppléant	LOLLIVIER	Nadège
Suppléant	TANNOUX LOTRIAN	Vanessa
Suppléant	POSNIC	Delphine

Syndicat intercommunal de la piscine de la Conterie :

	Nom	Prénom
Titulaire	TANNOUX LOTRIAN	Vanessa
Titulaire	HUGUEN	Xavier
Suppléant	IMIELSKI	Philippe
Suppléant	POLLET	Matthieu

Pour extrait conforme, le 8 Avril 2026

Le secrétaire de séance,
Philippe IMIELSKI

Le Maire,
Matthieu POLLET

